



Peut-on remplacer un jour férié par un jour de repos?

Par **marie**, le **29/09/2008** à **12:10**

bonjour, je viens vers vous car j'ai une question concernant les jours fériés qui pour moi reste sans réponse. Je suis coiffeuse ; je travaille 4 jours par semaine en faisant des semaines de 37h, j'ai 2 jours et demi de repos par semaine, mes jours de repos ne sont pas fixes, il change de semaine en semaine jusqu'ici je suis d'accord avec ce mode de travail. Ma question est la suivante : quand un jour férié se présente dans la semaine on m'enlève un jour de repos, j'ai toujours mes 2 jours et demi de repos mais est inclus dedans le jour férié (exemple : le 1er nov tombe un samedi ; je suis en repos le lundi et le samedi férié). Je me demande si le droit du travail permet ce genre de fonctionnement ? Si cela est légal ? J'espère trouver une réponse adéquate à mon problème.